

## PORTE-PAROLE

PORTE-PAROLE:  
POSTE 5-384  
PRESSE et PUBLIC RELATIONS:  
POSTE 5-468  
INFORMATION RAPIDE  
POSTE 5-558

## INFORMATION RAPIDE

### Résultats de la 685ème séance de la Haute Autorité

#### 1. Problèmes charbonniers belges

La Haute Autorité aura le mardi 5 juin une entrevue avec des représentants du Gouvernement belge au sujet des problèmes actuels du marché charbonnier belge. A cette entrevue, qui se tiendra à Luxembourg, participeront du côté belge les Ministres des affaires étrangères, M. Spaak, et de l'économie, M. Spinoy.

#### 2. FIDACIER

La Haute Autorité a étudié le texte d'un projet de statut de la Société Fiduciaire de l'Acier belge. Ces statuts prévoient un accord établissant, pour les entreprises de négoce d'acier qui adhèrent à ladite société, des règles de concurrence loyale applicables à leurs ventes de magasins.

L'étude du texte en question sera poursuivie la semaine prochaine.

#### 3. Vente du charbon de la Ruhr

La Haute Autorité a eu un échange de vues sur les conséquences qui se dégagent de l'arrêt du 18 mai 1962 de la Cour de Justice des Communautés concernant le refus d'autorisation du comptoir de vente unique des sociétés minières du bassin de la Ruhr.

La Haute Autorité a chargé les groupes de travail compétents de préparer les mesures qui s'imposent à la lumière de la nouvelle jurisprudence de la Cour.

#### 4. Avis d'investissements

En réponse à des déclarations d'investissements qui lui ont été présentées, la Haute Autorité a émis deux avis motivés. Il s'agit des projets suivants:

- Ilseder Hütte à Horne (Westfalen) : sièges d'extraction
- Stahlwerke Röchling Budorus AG à Wetzlar : aciéries électriques

#### 5. Construction de maisons ouvrières

La Haute Autorité a tout d'abord accordé un montant de 1,562 milliards de lires pour le financement des 3ème et 4ème programmes de construction de maisons ouvrières en Italie. Il a été seulement possible maintenant de trouver des moyens complémentaires à des conditions convenables sur le marché des capitaux italiens, de sorte que la Haute Autorité a jugé opportun de réunir l'exécu-

tion de la tranche italienne des 3ème et 4ème programmes. Les logements à construire serviront surtout pour suppléer aux besoins de logements résultant de l'expansion de la sidérurgie italienne.

Ensuite la Haute Autorité a accordé un prêt de 5,229 millions de DM à la "Bank für Gemeinwirtschaft" à Düsseldorf pour une seconde tranche du 4ème programme de construction de maisons ouvrières pour sidérurgistes en Allemagne.

#### 6. Réadaptation

La Haute Autorité a décidé de réadapter la main d'œuvre occupée dans huit entreprises allemandes et françaises dans le secteur du charbon et du minéral de fer.

Il s'agit des entreprises suivantes:

1) le siège Bruchstrasse à Bochum de la "Gelsenkirchener Bergwerks AG". Le siège en question est une mine située sur la bordure méridionale de la Ruhr. Il produit un charbon gras à faible teneur en matières volatiles présentant presque les caractéristiques d'un charbon demi-gras lequel, depuis le début de la crise charbonnière, est particulièrement difficile à placer.

Par suite de l'utilisation réduite des capacités dès 1957, les pertes financières du siège ont atteint des valeurs élevées.

La décision de fermeture a été prise à la fin 1960 et la production a été arrêtée graduellement à partir de janvier 1962 et totalement au mois de mars 1962 mais les travaux de déboisage et de remblayage continueront jusqu'au mois d'août 1962.

Au début des mesures de fermeture, fin 1960, l'entreprise occupait 1560 ouvriers et 123 employés. La fermeture entraîne le déplacement ou le licenciement de la totalité du personnel.

Etant donné qu'une partie du personnel a déjà quitté volontairement la mine, le nombre maximum de bénéficiaires ne dépassera guère 1250 personnes. Tout le personnel sera en principe remplacé aux environs, dans les mines de la société ou des sociétés filiales Hansa Bergbau AG et Carolinenglück Bergbau AG.

Pour faire face aux dépenses de réadaptation, la Haute Autorité a décidé l'ouverture d'un crédit de 1,7 Mio de DM.

2) la mine Esborn de la "Gewerkschaft des Steinkohlenbergbaus Neu-Mecklingsbank" près de Witten.

La petite mine précitée a produit un charbon maigre qui ne pouvait être vendu à des prix convenables en raison de son prix de revient élevé. La fermeture qui est intervenue à partir de juin 1961, a entraîné le licenciement ou le transfert de l'ensemble du personnel, soit 87 ouvriers et employés. La majeure partie des effectifs a pu continuer à travailler à la mine Plessbach ou au siège d'extraction Neu-Mecklinghausen.

Le crédit ouvert par la Haute Autorité pour la réadaptation s'élève à 75.000 DM.

3) la petite mine "Westholt" de la firme "Theodor Imberg" à Bochum. La mine a dû se résigner à fermer au début du mois d'août 1961 étant donné que les frais toujours plus élevés afférents à chaque travailleur occupé ne permettaient plus, à la longue, une extraction rentable du charbon demi-gras.

Au total, 22 ouvriers ont été touchés par la fermeture dont la moitié a été repris par la mine "Siegfried" à Witten. Le crédit ouvert par la Haute Autorité se monte à 25.000 DM.

4) la petite mine "Borbachtal" à Witten-Annon de la firme "Heinrich Buddenhorn-Sohn".

La mine produisait un charbon maigre qui était vendu en totalité aux centrales électriques de la ville de Witten. L'augmentation progressive des prix de revient a rendu inévitable la fermeture qui est intervenue en mai 1962.

25 ouvriers ont été touchés par la fermeture pour lesquels un crédit de 25.000 DM a été prévu par la Haute Autorité.

5) La mine de fer "Echte" à Dögerode dans le Harz. La mine a produit de l'hématite brun calcaire qui, en raison de sa faible teneur en Fe ne peut, à la longue, concurrencer les minerais à forte teneur en Fe. Aussi les livraisons de minerai ont-elles été réduites de 20 % à partir de 1962 et 64 personnes ont été licenciées en février et mars 1962.

Le crédit ouvert par la Haute Autorité s'élève à 51.000 DM.

6) la mine de fer "Porta" à Dützen en Westphalie. La société se voit obligée de fermer complètement et définitivement la mine Porta pour le 1er octobre 1962 au plus tard ce qui entraînera le licenciement d'environ 280 ouvriers.

Dans le cadre de leurs efforts visant à diminuer les coûts de la fonte, les aciéries de la Ruhr font de plus en plus appel aux minerais étrangers à haute teneur en Fe. Ainsi le taux de Fe des minerais allemands dans les lits de fusion est tombé de 18 % en 1957 à 13 % à la fin de 1961. Cela s'explique du fait que le coût de la fonte Thomas, élaborée à partir de minerais de la mine "Porta" p.ex. revient 25 % plus cher que celui de la fonte élaborée à partir des minerais étrangers.

La Haute Autorité a décidé d'affecter un montant de 200.000 DM aux dépenses de réadaptation du personnel touché.

7) la mine de fer de "Dielette" à Flamanville dans la Manche. Les débouchés à l'exportation, principalement en Grande-Bretagne, se sont réduits progressivement et, en 1962, la mine ne compte vendre que 2.000 t par mois à des utilisateurs français. Ce tonnage ne permet plus de maintenir une exploitation rentable de la mine d'autant plus que les frets maritimes ont été baissés en été dernier et que le minerai de fer suédois a été réduit encore de 5 %.

La presque totalité de l'effectif, soit 147 ouvriers et 8 employés, devra être licenciée avant la fin juin 1962. Les départs ont eu lieu au fur et à mesure des possibilités de reclassement dans des ardoisières, un chantier de travaux publics et les Houillères de Lorraine.

Le crédit ouvert par la Haute Autorité à la réadaptation s'élève à 375.000 NF.

8) la mine de fer "d'Aytua" dans les Pyrénées Orientales. La prospérité de l'exploitation avait été liée jusqu'en 1960 à la bonne marche des hauts fourneaux de Civors qui absorbaient environ 90 % de la production. La fermeture des hauts fourneaux fin juin 1960 a été durement ressentie. Les débouchés de remplacement s'étant rétrécis peu à peu sous l'influence des coûts plus avantageux du minerai importé, la mine a dû cesser définitivement son activité en mars 1962.

26 travailleurs ont été licenciés pour lesquels un crédit de 75.500 NF a été ouvert par la Haute Autorité.